

Séance du conseil Municipal

Vendredi 15 septembre 2023

Procurations : Frédéric KNOPF procuration à **Alain MOHN**

Absents :

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2023**
- 2. État prévisionnel des coupes de bois 2024**
- 3. Bois d'affouage 2024**
- 4. Désignation d'un élu pour une autorisation d'urbanisme au nom du Maire**
- 5. Étude de Territoire d'Énergie Alsace pour les réseaux secs de la Rue d'Elbach**
- 6. Résultat de la consultation des propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse**
- 7. Mise en location de la chasse par convention de gré à gré avec locataire sortant**

Ordre du jour

- 8. Choix de l'entreprise pour l'extension du colombarium**
- 9. Renouvellement de l'assurance statutaire des agents**
- 10. Mise en place de la part CIA au sein du RIFSEEP**
- 11. Suppression des postes non pourvus**
- 12. Actualisation du tableau des effectifs**

Choix du secrétaire de séance ?

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal précédente

- 1.** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023
- 2.** Consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la location de la chasse
- 3.** Révision du Plan Communal de Sauvegarde
- 4.** Désignation du référent déontologue pour les élus locaux
- 5.** Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal
- 6.** Demande de mise à disposition du Club House

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent ?

2. État prévisionnel des coupes de bois 2024



Fonds de coupe
Bois de chauffage
Bois d'industrie long
Bois d'œuvre

	Prévu pour 2024 Chablis- Hêtre	Vendu 2023
Bois d'œuvre feuillus	240 m³ 190m ³ déjà en contrat	250 m ³
Bois d'industrie feuillus	50 m³	70 m ³
Bois de Chauffage	49 m³ 70 stères	70 m ³ 100 stères
Résineux (vente sur pied)	0 m³	0 m³
Volume non façonné	44 m³ 62 stères	50 m³ 71 stères
Total	383 m³	440 m³

Approbation de l'état prévisionnel des coupes de bois 2024 ?

3. Forêt Communale – Bois d'affouage 2024

- ▶ **Chaque chef de famille domicilié à Retzwiller peut**
 - ▶ **Bénéficiaire au maximum de 10 stères de bois de chauffage**
 - ▶ **Moyennant le paiement d'une taxe non soumise à la TVA**

▶ **Bilan financier 2023 de la forêt : - 230 €**

Recettes 10 842 €	Contrats Bois d'œuvre	6190 €
	Bois de chauffage	3750 €
	Bil	385 €
	Fonds de coupe	517 €
Dépenses 11 072 €	Prestation ETA MATHOT	8395 €
	ONF Frais sur vente des contrats (1%)	52 €
	ONF Honoraires Encadrement des coupes (15%)	1371 €
	ONF Frais de garderie (bois + chasse)	849 €
	ONF Assistance Travaux	225 €
	ONF Contribution à l'hectare	180 €



Projection 2024 avec évolution des dépenses de 3%

Taxe € / stère	bilan financier
50 €	-562 €
55 €	-187 €
60 €	188 €
65 €	563 €
70 €	938 €

▶ **Proposition pour 2024 65 € / stère**

Approbation de la taxe d'affouage 2024 ?

4. Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom du Maire

▶ Dépose par le maire d'une déclaration préalable de travaux

- ▶ Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le garage



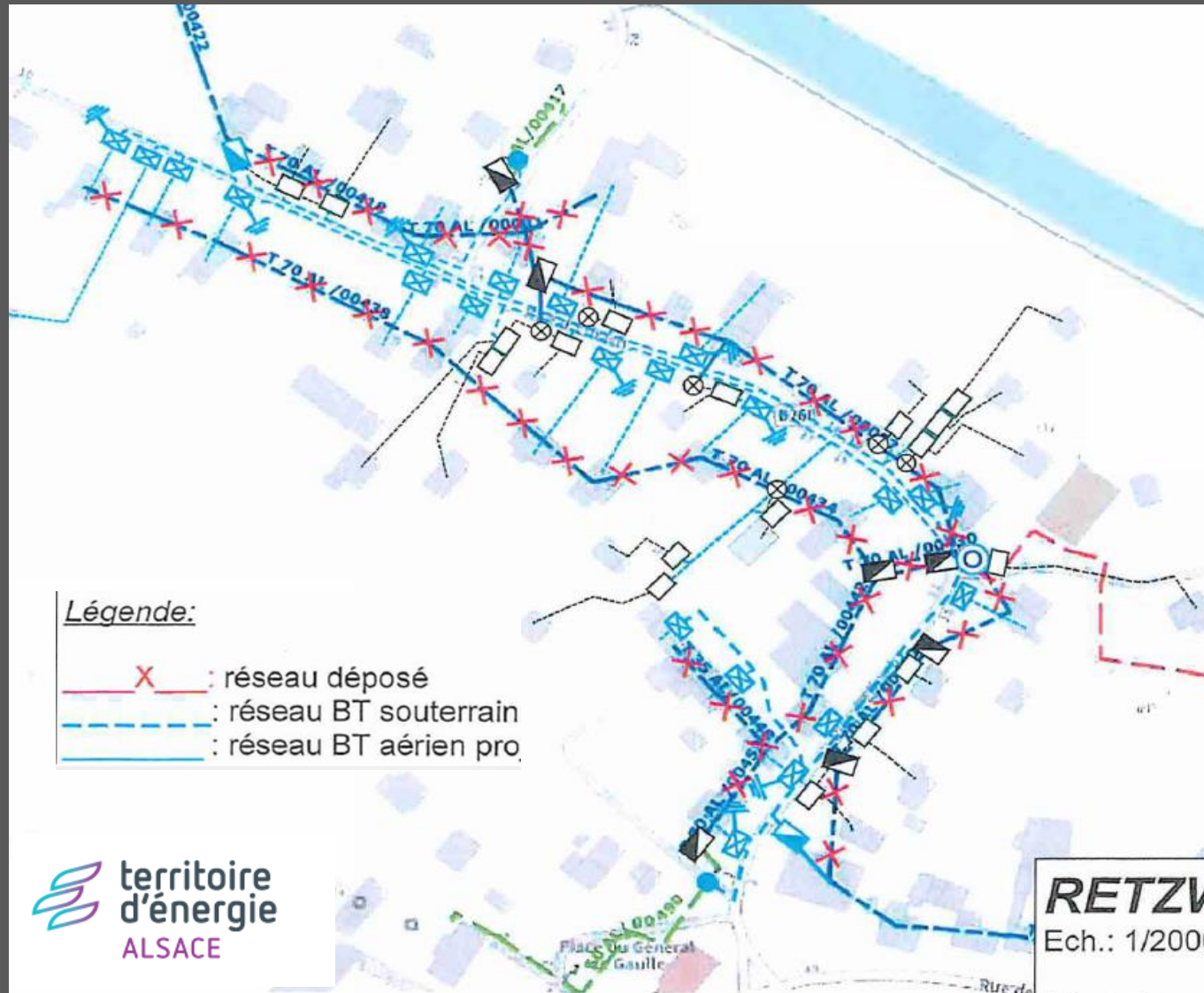
▶ Le maire étant directement intéressé au projet

- ▶ le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision, à l'exclusion du 1er adjoint
- ▶ Membre désigné : **Pierre-Francois BITSCH**

Approbation de la désignation ?

5. Étude de Territoire d'Énergie Alsace pour les réseaux secs de la Rue d'Elbach

► Mise en souterrain du réseau BT rue d'Elbach



5. Étude de Territoire d'Énergie Alsace pour les réseaux secs de la Rue d'Elbach

► Mise en souterrain du réseau BT rue d'Elbach

Chiffrage estimatif	Tarif HT
Dépose réseaux aériens BT 1023 m – 20 branchements aériens	35 007,70 €
Réseaux souterrains basse tension Construction de 920 m de canalisation souterraine BT, Pose de coffrets réseau et reprises de réseau sous	134 668,30 €
Branchements souterrains Réalisation de 39 branchements aériens ou aéra-sout	79 989,00 €
	249 665,00 €



- 1) Donner un accord de principe pour la réalisation de ces travaux
- 2) Territoire d'énergie Alsace désignera le Bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération
- 3) Au vu de l'étude détaillée du Bureau d'études, votre dossier sera présenté au Comité Syndical pour une aide de 40% sur les travaux basse tension, ainsi que des 10% supplémentaires.

Approbation d'un accord de principe pour la réalisation des travaux ?

6. Résultat de la consultation des propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse

▶ Destination du produit de la location de la chasse ?

- ▶ nombre de propriétaires concernés : 129**
- ▶ surface totale des terrains concernés : 255 ha 61 a 31 ca**

▶ Les résultats de la consultation

- ▶ Propriétaires ayant répondu : 92**
- ▶ Propriétaires ayant décidé l'abandon : 89**
- ▶ surface globale de ces propriétaires : 230 ha 27 a 66 ca**

▶ la majorité qualifiée est donc atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune

Approbation de l'abandon du produit de la chasse à la commune ?

7. Mise en location de la chasse par convention de gré à gré avec locataire sortant

▶ Location du 2 février 2024 au 1er février 2023

- ▶ Un lot de chasse constitué de 256 hectares environ**

126 hectares de forêt et 130 hectares de plaine

- ▶ Par convention de gré à gré, le locataire sortant ayant fait valoir son droit de priorité**

Courrier recommandé en date du 14 juin 2023 pour la reconduction du bail de chasse communale.

- ▶ Avec un prix de la location à 5250 €/an**

- ▶ La Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 30 août 2023 a émis un avis FAVORABLE à l'ensemble des propositions précédentes**

Approbation de la mise en location de la chasse ?

8. Choix de l'entreprise pour l'extension du colombarium

▶ Travaux programmé pour 2023

30 000 € d'inscrit au budget

▶ 4 entreprises consultées

- ▶ Gassman de Balchwiller
- ▶ Higelin de Seppois le Bas
- ▶ Hoffart de Menoncourt
- ▶ Peduzzi de Balchwiller

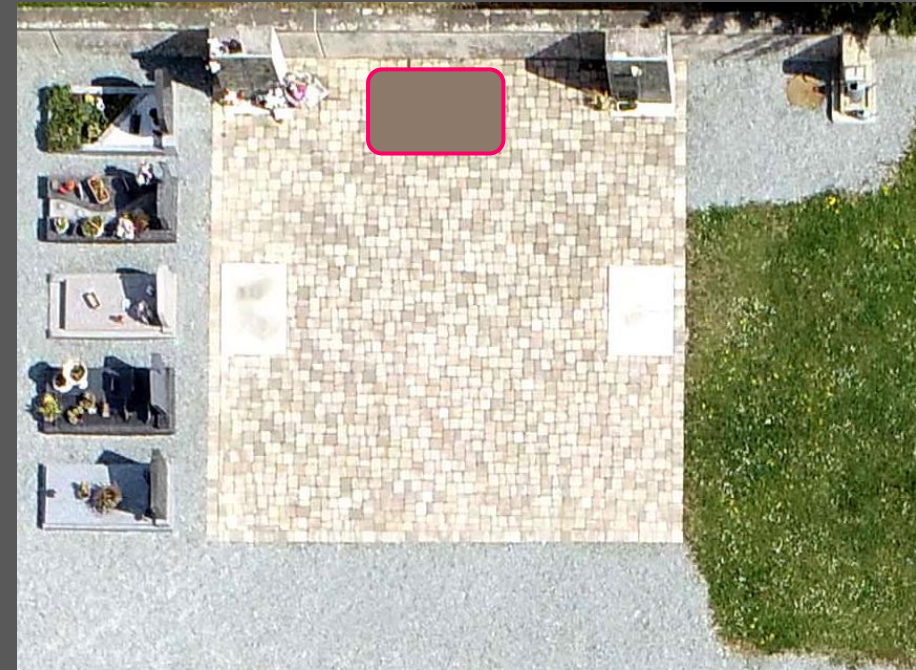
▶ 3 devis proposés

- ▶ Higelin
- ▶ Hoffart
- ▶ Peduzzi



8. Choix de l'entreprise pour l'extension du colombarium

- ▶ **4 entreprises consultées**
- ▶ **Higelin de Seppois le Bas**
Monument de 6 cases
+ jardin intégré



5400€ HT soit 900€ la case

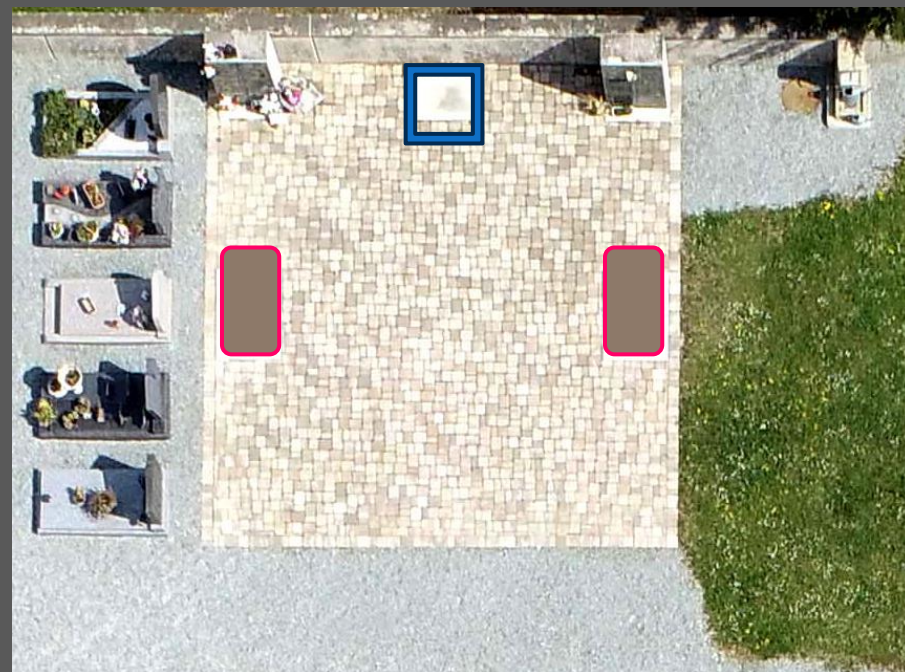
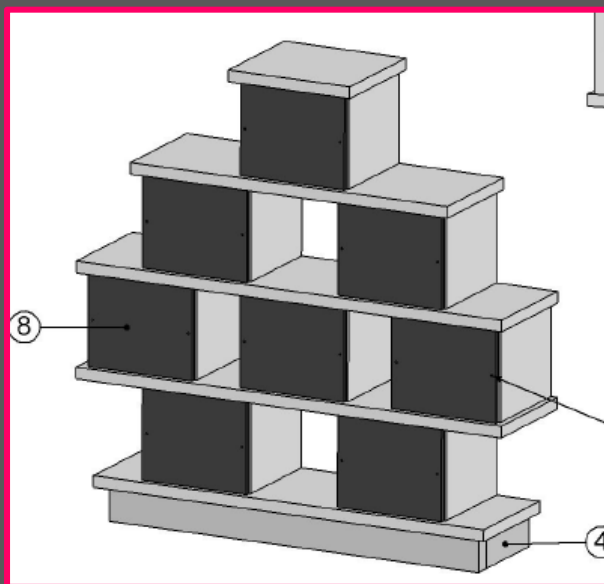
8. Choix de l'entreprise pour l'extension du colombarium

▶ 4 entreprises consultées

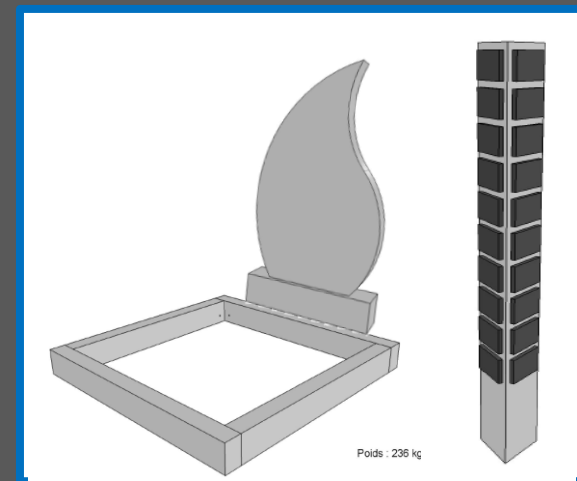
▶ Hoffart de Menoncourt

Monument de 8 cases

8320€ HT soit 1040€ la case



Jardin du souvenir
2425€ HT stèle
1083€ HT registre



8. Choix de l'entreprise pour l'extension du colombarium

▶ 4 entreprises consultées

▶ Peduzzi de Balchwiller

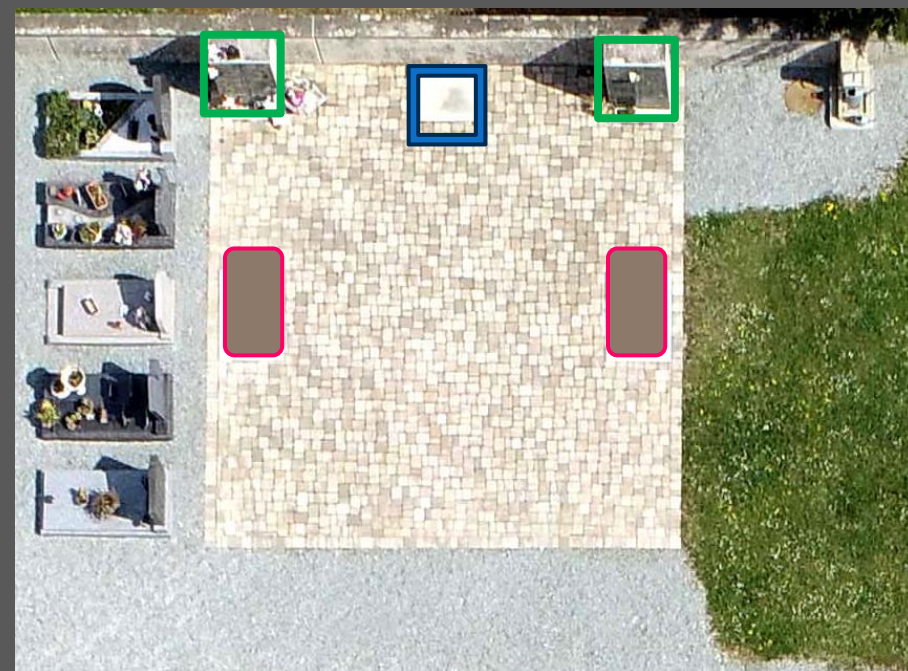
Monument de 6 cases

5560€ HT soit 926€ la case

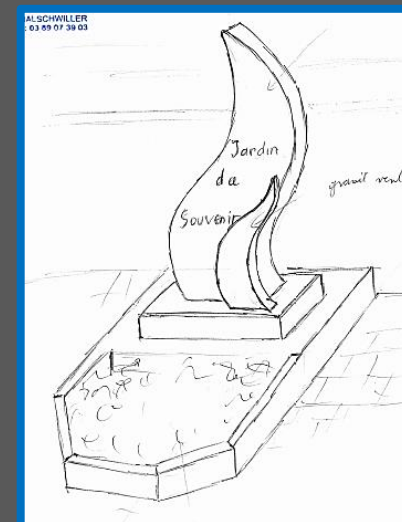


Habillage des 2 anciens monuments

6800€ HT



Jardin du souvenir
5850€ HT



8. Choix de l'entreprise pour l'extension du colombarium

▶ 4 entreprises consultées

▶ Higelin de Seppois le Bas

2 monument de 6 cases + jardin intégré

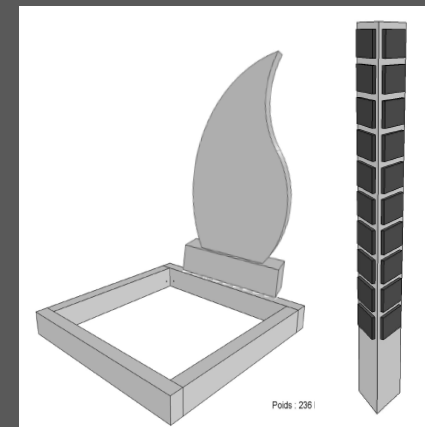
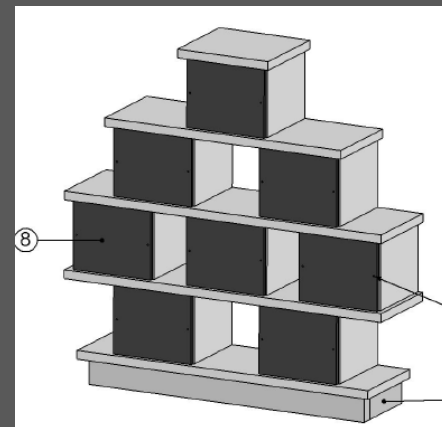
10800 € HT (900€ la case)



▶ Hoffart de Menoncourt

2 Monuments de 8 cases + jardin

20141,67€ HT (1040€ la case)



▶ Peduzzi de Balchwiller

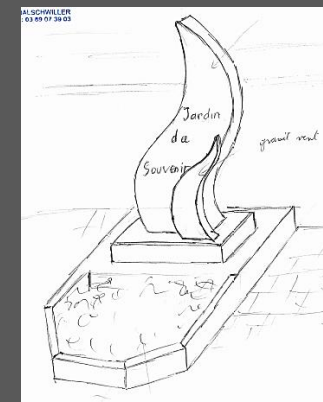
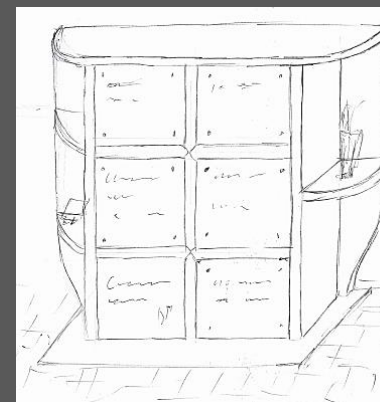
2 Monuments de 6 cases + jardin

16970€ HT (926€ la case)

Habillage des 2 anciens monuments

6800€ HT

Total de 23770€ HT



Approbation du choix de l'entreprise PEDUZZI pour la réalisation des travaux ?

9. Renouvellement de l'assurance statutaire des agents

- ▶ **La collectivité a l'obligation envers ses agents d'assurer le paiement des prestations**
 - ▶ d'accident de service et de maladie professionnelle
 - ▶ de maladie ordinaire, longue durée, grave
 - ▶ de maternité, de paternité
 - ▶ de décès
- ▶ **La collectivité adhère au contrat groupe du CDG68**
 - ▶ Mutualisation des résultats des collectivités adhérentes
 - ▶ Gestion dématérialisée des prestations
 - ▶ Assistance juridique
- ▶ **Fin du contrat actuel au 31 décembre 2023**
 - ▶ Centre de Gestion du Haut-Rhin a lancé un appel d'offre
 - Au 3 juillet 2023, sélection des offres et attribution du marché au titulaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse**



9. Renouvellement de l'assurance statutaire des agents

- ▶ **Attribution du marché d'assurance pour les collectivités**
 - ▶ **CNP Assurances (assureur) et RELYENS (gestionnaire)**
 - ▶ **Le contrat répond aux obligations statutaires des collectivités pour les risques assurés**
 - ▶ **Même prestataire que précédemment (SOFAXIS intégré à RELYENS)**
- ▶ **Pour un renouvellement du contrat sans interruption**
 - ▶ **Adhésion au plus tard pour le 17 novembre 2023**
- ▶ **L'assureur s'engage sur un maintien des taux de cotisation pendant 2 ans**

9. Renouvellement de l'assurance statutaire des agents

► Conditions tarifaires



► 3 Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Tous les risques avec une franchise

10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,40 % **4980€**

15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,15 % **4812€**

20 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,61 % **4300€**

30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,11 % **3900€**

► 1 Agent non affilié à la CNRACL et agents de droit public

Tous les risques avec une franchise

de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,25 % **228€**

de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,15 % **209€**

► Pour faire un choix de franchise, il convient de déterminer à partir de quel moment l'on remplace un agent absent

9. Renouvellement de l'assurance statutaire des agents

▶ Adhésion au 1^{er} janvier 2024

- ▶ Centre de Gestion demande une cotisation de 0,085 % de la masse salariale annuelle



▶ Conditions tarifaires retenues

- ▶ Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,11 %

- ▶ Agents non affiliés à la CNRACL et agents de droit public

Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,15 %

Approbation d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 ?

10. Mise en place de la part CIA au sein du RIFSEEP

- ▶ **Le C.I.A. tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.**
 - ▶ **Ouvert aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel**
 - ▶ **Attribution individuelle varie de 0% à 100% du montant défini pour chaque groupe de fonctions**
 - ▶ **Plafond individuel fixé à 1200 € / an quelque soit le groupe**
 - ▶ **Taux d'attribution défini suite aux critères utilisés dans le cadre de la procédure d'entretien professionnel pour évaluer la valeur des agents en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité assumé**
 - ▶ **Le C.I.A. sera versée annuellement dans la limite du montant individuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre**
 - ▶ **Le montant n'est pas proratisé en fonction du temps de travail**

Approbation pour la mise en place du CIA ?

11. Suppression des postes non pourvus

- ▶ **Les besoins du service ne nécessitent plus de maintenir un certain nombre d'emplois non pourvu**
 - ▶ **Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet**
 - ▶ **Adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet (24/35)**
 - ▶ **Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet**
 - ▶ **Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet**
 - ▶ **Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (24/35)**
 - ▶ **Adjoint technique principal à temps non complet (24/35)**
 - ▶ **ATSEM principal 1ère classe à temps complet**
 - ▶ **ATSEM principal 2ème classe à temps non complet**
- ▶ **La suppression d'emploi est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du CdG68**

Approbation d'autoriser la demande au comité Technique du CdG 68 ?

12. Actualisation du tableau des effectifs

- Dès la validation des suppressions de poste par le Comité technique compétent, le tableau des effectifs sera actualisé comme suit :

Grades	Nombre de postes	Dont, temps complet	Dont, temps partiel	Postes pourvus
Adjoint administratif	1	1	0	1
Adjoint technique	1	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	1	0	1 24/35 ^{ème}	1
ATSEM principal 2ème classe	1	1	0	1

Approbation pour l' actualisation du tableau des effectifs ?

Points divers

Points divers

- ▶ **Réunion présentation d'une asso foncière urbaine libre**
Propriétaires Zone AUa
- ▶ **Mise à disposition de locaux communaux groupe de musique**
Salle des associations puis Salle du Préau

- ▶ **Commission de contrôle des élections**

Mme RIEKER Annick	Déléguée du Conseil municipal	Titulaire
M FREY Anthony	Délégué du Conseil municipal	Suppléant
Mme PFLEGGER Evelyne	Déléguée de l'administration	Titulaire
M PAILLE Quentin	Délégué de l'administration	Suppléant
M CYBINSKI Céline	Déléguée du Tribunal G Instance	Titulaire
M VOVILIER Didier	Délégué du Tribunal G Instance	Suppléant

- ▶ **Taxe foncière 2023 (augmentation globale de 23%)**
Taux communal inchangé
L'Etat a augmenté la base de 8%
**Taux intercommunal augmenté de 81% malgré le vote contre des élus
communautaires de Retzwiller**

Points divers

- ▶ **Travaux Préau - école – Mairie**
- ▶ **Travaux Cité Sturm**
- ▶ **Éclairage Wolfersdorf**
- ▶ **Travaux Suez et invitation « Odeurs »**
- ▶ **Éclairage salle polyvalente**
- ▶ **Demande d'acquisition des buts et des par ballons**

Dates à retenir

- ▶ **11 novembre (Préparation, maison fleuries et jardin potager)**
Réunion le 26 septembre à 19h30
- ▶ **Bulletin municipal annuel**
Réunion le 4 octobre à 19h30
- ▶ **Date Repas des aines**
Dimanche 10 Décembre 2023
- ▶ **Date vœux 2024**
Dimanche 7 janvier 2024 à 14h

Questions diverses ?

Signature du PV

Séance close à 23h